

166409



Le 28 juin 2023

CL CARDIOLOGIQUE CASA-OASIS
20 RUE FRANCEVILLE OASIS
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE
Identifiant adhérent : 0006704_1957-08-30_KHALID
N/REF : 20231790022673
Adhérent : AZZABI KHALID

M^{me}dame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de KHALID AZZABI.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 60750.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 6750.00 MAD

Validité de prise en charge : du 28-06-2023 au 28-09-2023.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6^e Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à KHALID AZZABI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
 Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
 Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

166409

090000092



F A C T U R E

N° 1 663 / 2023 du 27/06/2023

Nom patient	AZZABI KHALID	Entrée	Sortie
Prise en charge	MUPRAS		
	Adhérent AZZABI KHALID	Immatriculation 6704-1957-08-30	N° prise en charge 20231790022673

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
CORONAROGRAPHIE	1.00		6 000.00	6 000.00
2 ÈME DILATATION+2ÈME STENT ACTIF	1.00		12 500.00	12 500.00
DILATATION CORONAIRE +1STENT ACTIF	1.00		49 000.00	49 000.00
			Sous-Total	67 500.00
Total Frais Clinique				67 500.00

Arrêtée la part organisme à la somme de : SOIXANTE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DIRHAMS	Total général Part Organisme Part assuré	67 500.00 60 750.00 6 750.00
Rubriques soumises à la RAS 4 500.00	Rubriques non soumises à la RAS 63 000.00	Montant de la RAS 225.00

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE
 CASA-OASIS
 2d Rue de France Ville Oasis, Casablanca
 Tel: 05 22 98 75 75 - Fax: 05 22 98 83 25

20, Rue France Ville - Oasis - CASABLANCA 20000 - الدار البيضاء - الوازيس

Tél. : 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - GSM : 06 72 29 45 14 - 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72
 E-mail : clinique_cardiologique@hotmail.com - Patente : 34788311 - C.N.S.S : 7379622 - I.F. : 01006967 - I.C.E : 001750502000084

N° Cpte : 190 780 21211 430 4969 0009 74 Banque Centrale Populaire - Casablanca



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

0900000092



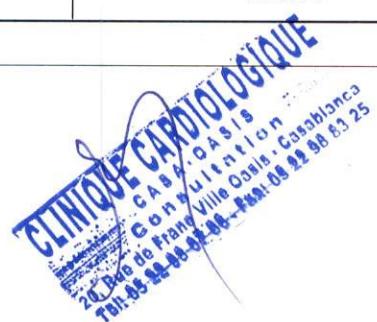
F A C T U R E

N° 1 663 / 2023 du 27/06/2023

Nom patient	AZZABI KHALID	Entrée 26/06/2023	Sortie 27/06/2023
Prise en charge	MUPRAS		
	Adhérent AZZABI KHALID	Immatriculation 6704-1957-08-30	N° prise en charge 20231790022673

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
CORONAROGRAPHIE	1.00		6 000.00	6 000.00
2 ÈME DILATATION+2ÈME STENT ACTIF	1.00		12 500.00	12 500.00
DILATATION CORONAIRE +1STENT ACTIF	1.00		49 000.00	49 000.00
			Sous-Total	67 500.00
Total Frais Clinique				67 500.00

Arrêtée la part organisme à la somme de : SOIXANTE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DIRHAMS	Total général Part Organisme Part assuré	67 500.00 60 750.00 6 750.00
Rubriques soumises à la RAS 4 500.00	Rubriques non soumises à la RAS 63 000.00	Montant de la RAS 225.00





مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

090000092



F A C T U R E

N° 1 663 / 2023 du 27/06/2023

Nom patient	AZZABI KHALID	Entrée 26/06/2023	Sortie 27/06/2023
Prise en charge	MUPRAS		
	Adhérent AZZABI KHALID	Immatriculation 6704-1957-08-30	N° prise en charge 20231790022673

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
CORONAROGRAPHIE	1.00		6 000.00	6 000.00
2 ÈME DILATATION+2ÈME STENT ACTIF	1.00		12 500.00	12 500.00
DILATATION CORONAIRE +1STENT ACTIF	1.00		49 000.00	49 000.00
			Sous-Total	67 500.00
Total Frais Clinique				67 500.00

Arrêtée la part organisme à la somme de : SOIXANTE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DIRHAMS	Total général 67 500.00 Part Organisme 60 750.00 Part assuré 6 750.00
Rubriques soumises à la RAS 4 500.00	Rubriques non soumises à la RAS 63 000.00

Montant de la RAS
225.00





N° B137797	رقم	N° état civil 1751U2/1957	رقم الحالة المدنية		OP15TFYW
			بن يوجمة بن اسماعيل	Sexe M الجنس	
			و حادة بنت لحسن		
<p>Fille de BOUJEMAA ben SMAIL El de HADDA bent LAHCEN</p>					
<p>العنوان تجزة اوري رقم 27 بوسكورة التوامير البيضاء LOT CREE NR 27 BOUSKOURA NOUACEUR CASA</p>					

IDMAR0PI5TFYW<2B137797<<<<<<
5708301M3209066MAR<<<<<<<<<<5
AZZABI<<KHALID<<<<<<<<<<<<



RETRAITE

AZZABI KHALID

COMMANDANT DE BORD RETRAITE

0006704





مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

AVOIR MUPRAS

AVOIR de **6750 DHS** concernant la Facture N° :
1663/2023 de Monsieur : **AZZABI KHALID**
Matricule N° 6704

Arrêté le présent avoir à la somme de : Six mille sept cent cinquante dirhams.

Dr M.ALLAOUI

Dr Mohamed ALLAOUI
Cardiologue
20 Rue France Ville - Oasis
Casa - Tel: 0522 98 07 06



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

Le 26/06/2023

M. DZZABI Khalid

steinoses serrées de l'antérolatérale
visualisée au coro Scanner
⇒ nécessité une coronarographie avec
éventuelle angioplastie.

Dr. Mohammed ALLAOUI
CARDIOLOGUE INTERVENTIONNEL
20 Rue de France Ville, Oasis
Casablanca, Tel : 05 22 98 07 06



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

COMPTE RENDU DE LA CORONAROGRAPHIE

Patient	: AZZABI Khalid
Né en	: 30/08/1957
Date	: 26/06/2023
Médecin	: Dr M.ALLAOUI

Monsieur AZZABI Khalid, né en 1957, sténoses serrées de l'artère circonflexe au coro-scanner, a bénéficié d'une **coronarographie**.

TECHNIQUE

Voie radiale droite 5F, Sonde JL4, JR4, guide en J 0.35.

RESULTATS

- **Le tronc coronaire** est normal.
- **L'interventriculaire antérieure** est bien développée, de bon calibre, peu athéromateuse, pont myocardique réalisant une sténose assez serrée au niveau du segment moyen, distalité infiltrée avec des sténoses modérée.
Le réseau diagonal est grêle.
- **L'artère circonflexe** est bien développée, peu calcifiée, sténose proximale excentrée, localisée, très serrée.
Sténose serrée d'**une branche marginale** distale.
L'artère bissectrice est bien développée, avec une sténose proximale modérée.
- **L'artère coronaire droite** est dominante et normale.

AU TOTAL

Pont myocardique de l'IVA moyenne, sténose modérée de l'IVA distale. Athérome modéré de l'artère bissectrice. La coronaire droite et normale. Double Sténoses serrées de l'artère circonflexe, accessible à des angioplasties, avec deux endoprothèses actives.

Dr M. ALLAOUI

Dr M.AGUEZNAI

**COMPTE RENDU D'ANGIOPLASTIE DE L'ARTERE
CIRCONFLEXE**

Patient	: AZZABI Khalid
Né en	: 30/08/1957
Date	: 26/06/2023
Médecin	: Dr M.ALLAOUI

Boston Scientific
 SYNERGY™
 2.50mm x 12mm
 #TN 08714729840992
 REF H7493926212250
 LOT 30352547

Boston Scientific
 SYNERGY™
 3.50mm x 24mm
 #TN 08714729841203
 REF H7493926224350
 LOT 30725508

TECHNIQUE

Voie radiale droite 5F, cathéter guide JL4, guide BMW.

Franchiment facile des sténoses de l'artère circonflexe. On réalise un remodelage avec un ballon de 2.5mm, avant de placer une endoprosthèse active **SYNERGY de 2.5/12 mm** sur la lésion distale et **SYNERGY de 3.5/24mm** sur la lésion proximale.

Impactées à pression haute, les endoprothèses sont bien déployées, les sténoses sont levées, avec un bon résultat final.

AU TOTAL

Bon résultat d'une angioplastie de l'artère circonflexe, avec pose de deux endoprothèses actives.

Dr M. ALLAOUI

Dr M.AGUEZNAI

Dr. Mohamed ALLAOUI
 CARDIOLOGUE INTERVENTIONNEL
 20 Rue France Ville - Oasis
 Casablanca Tel : 05 22 98 07 06

FACTURE

Date : 14/07/23
Doc N° : FCS2304748

Client : CLINIQUE CARDIOLOGIQUE CASA-OASIS
C000073
Patient : AZZABI KHALID
Adresse : 20, rue de Franceville , Q. Oasis
20410 CASABLANCA
ICE : 001750502000084

Commercial : BABOU
N° BL : BLS2306481
Ref Client :

Référence	Désignation	Qté	N°Lot/Série	Prix U HT	Montant HT
H7493926212250	STENT ACTIF A POLYMER ABSORBABLE SYNERGY MR 2.50 X 12	1,00	30352547	6666,67	6666,67
H7493926224350	STENT ACTIF A POLYMER ABSORBABLE SYNERGY MR 3.50 X 24	1,00	30725508	6666,67	6666,67

Code	Base	Taux	Montant
V20	13 333,34	20%	2 666,66
Total	13 333,34		2 666,66

Condition de règlement		
Montant	Mode de Règlement	Echéance
16 000,00	CHEQUE	12/10/23

TOTALS	
Total HT	13 333,34
Taxes	2 666,66
Total TTC	16 000,00
NET A PAYER	16 000

arrêté la présente facture à la somme de:

Seize mille Dirhams

*CARDIO PLUS S.A.R.L
K. CHERKAOUI
Green office 62 Agl. Rte. El Jadida
& Bd. A. Bouabid - 20200 Casa
Tél: 0522 25 85 25 / 0522 25 25 52
Fax: 0522 25 71 25*

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

APPLICATION

Tous les contrats, conventions, engagement et autres actes commerciaux conclus par écrit ou verbalement par **CARDIO PLUS**, sont réputés faits aux conditions énoncées ci après. Il ne pourra y être dérogé que moyennant l'accord écrit et expresse de **CARDIO PLUS**. Toute stipulation contraire est réputée nulle et non avenue.

PRIX

Les prix sont exprimés en dirhams, hors taxes. Ils sont fixés à partie d'un tarif établi par **CARDIO PLUS**. Le tarif est à la disposition du client dans nos agences commerciales. **CARDIO PLUS** se réserve le droit de modifier ses tarifs. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de la livraison. Dans certains cas, les tarifs peuvent faire l'objet de réductions de prix sujettes à la fluctuation et justifiées par des contreparties réelles.

COMMANDES

Toutes les commandes doivent être transmises par courrier (les commandes téléphoniques ou messageries électroniques doivent être confirmées par courrier). Elles ne deviennent effectives qu'après acceptation de **CARDIO PLUS** par accusé de réception (ARC). Si le client souhaite passer commande, il devra au préalable s'identifier.

Un formulaire d'ouverture de compte est mis à la disposition du client par **CARDIO PLUS** qu'il est tenu à compléter par les informations nécessaires à son identification et à fournir les pièces justificatives y afférentes.

ANNULATION DE COMMANDE

Aucune annulation, ni retour de matériel, n'est valable sans notre accord écrit.

Si l'annulation est totale, sans contrepartie, une indemnité de 10 % du montant initial de la commande sera facturée pour couvrir nos frais administratifs.

CONDITIONS DE LIVRAISON

- Livraison dans nos points de vente

Nos produits sont livrés contre un bon de livraison signé et cacheté par le client ou son représentant dûment mandaté.

- Livraison en rendu

La livraison doit être vérifiée dès sa réception avec le livreur. Tous les documents de livraison doivent être obligatoirement signés et être revêtus du cachet de la société. Afin de ne pas être tenu pour responsable de la perte de dommages sur les marchandises reçues, le client doit mentionner par écrit et de façon précise dès la livraison, sur tous les documents de livraison, toutes réserves quant à un manquant, une non-conformité ou une avarie.

- Délai de livraison

Les délais de livraison ne sont communiqués qu'à titre indicatif, le retard éventuel ne donne pas droit à l'acheteur de réclamer des dommages et intérêts ou d'annuler sa commande.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements sont faits suivant les modalités prévues au devis et confirmées par notre accusé de réception de commande.

Sauf dispositions particulières, nos produits sont payables au comptant, toutefois, des paiements à terme peuvent être accordés sous couvert de garantie et la limite des conditions prévu par la loi de recouvrement n° 32 -10.

Nos conditions de paiement font partie intégrante de nos conditions de vente, et en particulier des prix proposés.

Leur modification entraîne ipso facto la remise en question de ces prix.

Les paiements ne peuvent être ni retardés sous quelques prétextes que ce soit, même en cas de litige, ni faire l'objet d'aucune compensation. Le défaut de paiement ou le report unilatéral de l'un des termes de paiement entraîne l'exigibilité du solde restant dû. En cas de retard de paiement, des pénalités calculées suivant le taux en vigueur instauré par la loi 32-10 du montant total TTC de la facture seront appliquées. En cas d'intervention contentieuse et en vertu d'une clause pénale conventionnelle, il sera fait application, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale à 10 % de la somme impayée qui s'ajoutera aux frais de poursuite et autres intérêts moratoires. Pour les commandes supérieures à 100 000.00 dhs, un acompte de 30% doit être versé à la confirmation de la commande.

Lors d'une première commande ou d'une reprise de relation commerciale (pas de commande depuis 3 ans), un acompte de 30 % doit être versé à la confirmation de la commande.

Toute réclamation sur une facture doit intervenir dans les 10 jours qui suivent sa réception.

RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les produits vendus restent notre propriété jusqu'à l'accomplissement de toutes les obligations en principal, taxes et accessoires.

Ne constitue pas un paiement la remise de lettre de change ou d'autres titres créant une obligation de payer.

En cas de non respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement ou en cas de violation quelconque à la présente clause, nous pourrons exiger de plein droit la restitution du matériel aux frais de l'acheteur jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

A compter de la livraison définie par le contrat de vente, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que nos produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

L'acheteur, pour revendre un matériel vendu sous réserve de propriété, doit, soit le payer comptant, soit être autorisé à le revendre. L'autorisation de revendre est de plein droit enlevée à l'acheteur au cas où celui-ci cesserait d'effectuer ses paiements.

Cependant, l'acheteur, en contrepartie de l'autorisation de revendre, nous cède irrévocablement toutes les créances nées ou à naître de la revente.

L'acheteur s'interdit de conclure, avec qui que ce soit, un quelconque accord qui annule ou diminue nos droits résultant de la cession de créance. Le fait que nous n'exercions pas les droits qui nous sont accordés du fait de la cession de créance, ne constitue en aucune façon une renonciation à nous prévaloir ultérieurement de cette cession de créance lorsque nous le jugerons opportun.

DOCUMENTS

Dans le but de sauvegarder les intérêts de notre propre clientèle, aucun Revendeur ou Installateur ne peut utiliser nos marques à des fins publicitaires sans notre accord écrit.

Nous devons en effet éviter que les distributeurs de matériels d'autres marques, puissent utiliser notre marque en publicité d'appel.

Nous devons également éviter de faire croire à la clientèle à des exclusivités qui n'existeraient pas contractuellement.

LITIGES ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce du Casablanca est seul compétent nonobstant toute clause contraire stipulée sur la commande ou la correspondance de notre clientèle.